

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Yachtcare Azur VT

Code du produit : 154.229

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Résines

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH  
Esinger Steinweg 50  
25436 Uetersen  
Allemagne  
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0  
Téléfax : 04122 717158

**Service responsable** : Laboratoire  
04122 717 0  
sds@vosschemie.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,  
Göttingen, Deutschland  
0551 19240

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 31.08.2020      Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P210 V ^ } ã ! Á e Á | q ...& æ! c Á à ^ Á | æÁ & @æ|  
étincelles, des flammes nues et de toute autre source à inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enle-

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

vées. Continuer à rincer.

### Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Résine

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
vinyltoluene	25013-15-4 246-562-2 01-2119622074-50	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.  
Éloigner du lieu d'exposition, coucher.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin.

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau chaude et au savon.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Ú [ ~ | Á à ^ • Á & [ ] • ã à ...! æc ã [ ] • Á • ~ | Á | q ...! ã { ã } æc ã [ ] Ê Á ç ¶ ã | Á | æÁ • ^ & #  
duel, voir rubrique 8.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 31.08.2020      Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

Utiliser des outils anti-étincelles.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
Incompatible avec des agents oxydants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Viton®

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

- Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.  
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.  
Protection préventive de la peau  
Les gants en butyle ne conviennent pas.  
Éviter les gants en caoutchouc naturel.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.  
Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).  
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
- Filtre de type : Type A (A)
- Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Suivre le protocole de protection de la peau.
- 

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide visqueux
- Couleur : bleu
- Odeur : aromatique
- pH : non déterminé
- Point de fusion/point de congélation : -77 °C
- Point/intervalle d'ébullition : 168 °C  
Literature value vinyltoluene
- Point d'éclair : 53 °C  
Literature value vinyltoluene

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	6,1 % (v) Literature value vinyltoluene
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,9 % (v) Literature value vinyltoluene
Pression de vapeur	:	2 hPa (20 °C) Literature value vinyltoluene
Densité	:	env. 1,1 g/cm <sup>3</sup> (23 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	575 °C Literature value vinyltoluene
Viscosité Viscosité, dynamique	:	180 - 200 mPa.s (23 °C)
Viscosité, cinématique	:	non déterminé

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation peut se produire.  
Réaction violente avec des peroxydes.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Oxydants forts  
initiateurs de polymérisation

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

Cuivre  
Alliage de cuivre  
Laiton

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **vinyltoluene:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 16,861 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 4.490 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Composants:**

##### **vinyltoluene:**

Evaluation : Irritant pour la peau.  
Résultat : Irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

##### **vinyltoluene:**

Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Résultat : Irritation modérée des yeux

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 31.08.2020      Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **vinyltoluene:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **vinyltoluene:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon (pimephales promelas/ fathead minnow)): 5,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,563 mg/l

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 30 jr  
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,498 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### **vinyltoluene:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,58

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 31.08.2020      Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
07 00 00, DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE  
07 02 00, déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques  
070299, déchets non spécifiés autrement

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1866  
ADR : UN 1866  
RID : UN 1866  
IMDG : UN 1866  
IATA : UN 1866

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : RÉSINE EN SOLUTION  
ADR : RÉSINE EN SOLUTION  
RID : RÉSINE EN SOLUTION  
IMDG : RESIN SOLUTION  
( )  
IATA : Resin solution

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3  
ADR : 3  
RID : 3  
IMDG : 3  
IATA : 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
ADR  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 31.08.2020      Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

### **RID**

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

### **IMDG**

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

## **14.5 Dangers pour l'environnement**

### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **IMDG**

Polluant marin : oui

## **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1      FR / FR      Date de révision: 31.08.2020      Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
P5c      LIQUIDES  
          INFLAMMABLES
- E2      DANGERS POUR  
          L'ENVIRONNEMENT
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable
- Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4511

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

## Yachtcare Azur VT

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 31.08.2020 Date de dernière parution: 13.11.2019  
Date de la première version publiée: 13.11.2019

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3 H226  
Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2 H319

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul

## **Yachtcare Azur VT**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 13.11.2019
1.1      FR / FR	31.08.2020	Date de la première version publiée: 13.11.2019

---

Aquatic Chronic 2

H411

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.